
Bulletin de l'Instruction primaire. Eure-&-Loir. 13e année. N° 84. Février 1890

Numéro d'inventaire : 2001.00851

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Garnier Imprimerie (Chartres)

Imprimeur : Imp. Garnier, Chartres

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890

Description : Brochures non reliée

Notes : Décret portant règlement d'administration publique sur le matériel obligatoire d'enseignement, les livres et les registres scolaires dans les écoles publiques. 29 janvier 1890.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 29-52

13^e ANNÉE.N^o 84.

Février 1890.

EURE - & - LOIR

BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Ce Bulletin, étant publié aux frais du Département, devient la propriété de l'École et doit être inscrit au Catalogue de la Bibliothèque scolaire. — **Les Instituteurs directeurs d'écoles ont le devoir de le lire et de le faire lire à leurs adjoints.**

SOMMAIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

1. Inspection générale : Ecoles maternelles.
2. Mutations dans le personnel.
3. Exposition universelle de 1889 : Récompenses.
4. Congrès International de l'enseignement primaire : Prix accordés aux personnes qui ont adressé les meilleurs mémoires.
5. Enseignement agricole et horticole : Récompenses.
6. Admission dans les Ecoles normales. — Concours de 1890.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

7. Décret du 30 décembre 1889, complétant l'article 158 du décret du 18 janvier 1887 sur l'âge d'admission dans les classes enfantines.
8. Décret du 29 janvier 1890, portant règlement d'Administration publique sur le matériel obligatoire d'enseignement, les livres et les registres scolaires dans les écoles publiques.
9. Décret du 31 janvier 1890, portant règlement d'Administration publique relatif aux indemnités de résidence dues au personnel enseignant des écoles primaires publiques.
10. Avis du Conseil d'Etat relatif à l'application de la loi du 19 juillet 1889.

PÉDAGOGIE.

11. Compte rendu général des conférences pédagogiques d'automne 1889 : De l'utilité des jeux et de leur organisation dans les écoles primaires.

— 30 —

INSPECTION GÉNÉRALE. — ÉCOLES MATERNELLES.

Par arrêté ministériel en date du 18 février 1890, M^{me} Dillon a été chargée du service de l'Inspection générale des écoles maternelles de l'Académie de Paris.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL.

I. — NOMINATIONS PRÉFECTORALES.

Par arrêté de M. le Préfet, pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

Instituteur titulaire chargé de la direction d'une école.

(Arrêté du 12 février 1890.)

A Pont, commune de Bailleau-sous-Gallardon, M. Fourmont, adjoint titulaire à Courville.

Instituteur titulaire chargé de la direction d'une classe en qualité d'adjoint.

(Arrêté du 12 février 1890.)

A Courville, M. Lhémercy, en exercice à Pont, commune de Bailleau-sous-Gallardon.

Institutrices titulaires chargées de la direction d'une école.

(Arrêté du 12 février 1890.)

A l'Audigerie, commune de Senonches, M^{lle} Langevin, en exercice à Péronville.

A Péronville, M^{me} Mongruel, née Toutain, en exercice à Conie.

A Conie, M^{lle} Dumand, adjointe titulaire à Ouarville.

Institutrice titulaire chargée de la direction d'une classe en qualité d'adjointe.

(Arrêté du 12 février 1890.)

A Ouarville, M^{me} veuve Boyer, née Duranc, en exercice à l'Audigerie, commune de Senonches.

— 31 —

Congés.

(Arrêté du 12 février 1890.)

Un nouveau congé d'un mois, pour raisons de santé, a été accordé à M. Bétron, ex-instituteur à Morvilliers.

(Arrêté du 15 février 1890.)

Un nouveau congé d'un mois, pour raisons de santé, a été accordé à M. Billard, ex-instituteur à Gaubert, commune de Guillonville.

Un congé d'un mois, pour raisons de santé, a été accordé à M. Moullin, instituteur adjoint titulaire à Brou.

(Arrêté du 20 février 1890.)

Un congé de six mois, pour raisons de santé, a été accordé à M. Lhémy, instituteur adjoint titulaire à Courville.

II. — DÉLÉGATIONS DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE.

Instituteurs stagiaires.

(Arrêté du 14 février 1890.)

A Brou, M. Bontemps, élève sortant de l'école normale.

(Arrêté du 17 février 1890.)

A Courville, M. Leduc, élève sortant de l'école normale.

(Arrêté du 25 février 1890.)

A Illiers, M. Montégu, en exercice à Châteaudun.

A Châteaudun, M. Barban, en exercice à Illiers.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

Récompenses accordées aux établissements et au personnel enseignant d'Eure-et-Loir :

ÉCONOMIE SOCIALE.

Médaille d'or.

Société de secours mutuels des Instituteurs, Institutrices et Directrices d'écoles maternelles.

